

COMMUNE DE PERREUIL

ARRETE N° 09-2024 Portant réglementation temporaire du stationnement et de la Circulation lors du passage d'une épreuve cycliste

Nous, **Enio SALCE**, Maire de la commune de **PERREUIL**

- Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT qu'afin de permettre la bonne organisation et la sécurité publique lors du passage de la course cycliste intitulée « 52^{ème} Circuit de Saône-et-Loire » le vendredi 3 mai 2024.

ARRETONS

Article 1 : CIRCULATION

La circulation sera interrompue le vendredi 3 mai 2024 sur une partie du chemin départemental n° 984 aux lieudits « Le Champ Lapuse », « Le Bourbier », Les Forges de Perreuil » (dans les limites de l'agglomération) dans le sens inverse de la course et durant le passage de l'ensemble des participants et suiveurs de la course.

Article 2 : STATIONNEMENT

Pendant la durée de la course, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les deux côtés de la chaussée du chemin départemental n° 984 et en dehors des endroits spécifiquement aménagés à cet effet aux lieudits « Le Champ Lapuse », « Le Bourbier », et « Les Forges » (dans les limites de l'agglomération).

Article 3 :

La présente réglementation n'est pas applicable aux services d'urgence et véhicules de secours, pompiers, gendarmerie et ambulances, SAMU. Toutefois, ceux-ci ne doivent pénétrer sur le circuit qu'après s'être assurés auprès du service d'ordre qu'ils peuvent le faire sans danger.

Article 4 :

La réglementation en vigueur sera mise en place par les organisateurs de la course intitulée « 52^{ème} circuit de Saône-et-Loire ».

Article 5 :

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Autun
- Monsieur Le Président du Conseil Général, Direction des Routes et des Infrastructures
- Monsieur Le Président du Club « Creusot Cyclisme »
- Monsieur Le Président de l'association « Circuit de Saône-et-Loire Organisation
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Couches

Fait à PERREUIL le 18 mars 2024
Le Maire,
Enio SALCE

